

De Nancy Viola Besso Doolittle, de Lachine, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Kenneth David Doolittle.

L'honorable sénateur Méthot, du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur les tendances relatives aux besoins de main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, présente ci-après son premier rapport—

Le MERCREDI 23 novembre 1960.

Le Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur les tendances relatives aux besoins de main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, présente ci-après son premier rapport:

Votre Comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses délibérations au jour le jour.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
LÉON MÉTHOT.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*), que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Le MERCREDI 23 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son premier rapport, ainsi qu'il suit—

1. Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.
2. Votre Comité recommande, en outre, qu'autorisation lui soit accordée de nommer autant de sous-comités qu'il jugera nécessaires, aux fins de considérer tout sujet relatif au divorce que le Comité pourra leur déférer, et d'en fixer le quorum, le sous-comité, dans chaque cas, devant faire connaître ses conclusions au Comité principal.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
A. W. ROEBUCK.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Howard, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.